

Réseaux sociaux : interdire est facile, former est nécessaire !

Réseaux sociaux : interdire est facile, former est nécessaire !

Le débat sur l'interdiction des réseaux sociaux aux moins de 15 ans illustre une tentation politique récurrente : répondre à un problème complexe par une solution simple, visible... mais insuffisante.

Personne ne nie les dérives actuelles du numérique. Cyberharcèlement, fake news, troubles de l'attention, impacts sur la santé mentale, enfermement algorithmique et captation de l'attention touchent les jeunes comme les adultes. Ces phénomènes fragilisent nos démocraties et interrogent notre capacité collective à réguler le numérique.

Mais croire qu'une interdiction d'âge suffira à y répondre est une illusion.

Interdire ne prévient pas. Interdire ne régule pas. Interdire ne forme pas.

Les réseaux sociaux ne sont pas des espaces neutres. Ils reposent sur des mécanismes puissants et désormais bien connus : algorithmes de recommandation opaques, logiques de captation de l'attention, dynamiques addictives, exposition accrue à des contenus violents, haineux ou mensongers. Ces dérives ne sont ni accidentelles ni marginales : elles sont au coeur du modèle économique des plateformes.

Dans ce contexte, relever l'âge légal d'accès ne modifie en rien ces structures. Les plus jeunes contourneront les règles, les plus de 15 ans resteront pleinement exposés aux mêmes mécanismes, et les adultes eux-mêmes, souvent pris au piège de ces usages, peineront à jouer un rôle de repère. L'interdiction crée ainsi une illusion de protection sans s'attaquer aux causes profondes du problème.

En ciblant les usages plutôt que les causes, on fait peser la responsabilité sur les adolescents et leurs familles, tout en laissant intact le modèle économique des grandes plateformes. Cette approche évite le débat essentiel : celui d'une régulation ferme et effective des acteurs du numérique.

Elle soulève aussi de sérieuses questions démocratiques. La vérification de l'âge implique des dispositifs de contrôle qui interrogent la protection des données personnelles et le recours à des acteurs privés pour gérer l'identité numérique des plus jeunes. À vouloir protéger, on prend le risque d'exposer autrement.

Surtout, l'interdiction fait l'impasse sur un enjeu fondamental : **l'éducation**. Exclure les jeunes sans les former, c'est encourager des usages clandestins, non accompagnés, donc plus risqués.

Dans le Tarn, nous avons fait un autre choix : celui de l'éducation, de la responsabilisation et de l'action concrète. Un choix assumé, fondé sur la conviction que la prévention et la formation sont plus efficaces que les interdictions symboliques.

Des **agents numériques** interviennent directement dans les collèges pour sensibiliser les élèves aux risques du cyberharcèlement, aux fake news, à la captation de l'attention et aux usages responsables du numérique et de l'intelligence artificielle.

Cette action de terrain montre une réalité simple : **la formation est indispensable et certainement plus efficace qu'une simple interdiction.**

Dès 2024, le collège du Val Cérou à Cordes-sur-Ciel a ainsi expérimenté la « pause numérique ». Le principe est simple : à l'entrée en classe, chaque élève dépose son téléphone dans une pochette sécurisée, afin de favoriser la concentration, de limiter les distractions et de recréer des interactions directes entre élèves. Cette démarche, soutenue par le Département, montre que poser un cadre collectif permet d'améliorer le climat scolaire et la qualité des échanges.

Nous avons également choisi d'impliquer les jeunes eux-mêmes dans la prévention. Le Conseil départemental des jeunes s'est mobilisé autour de plusieurs actions de sensibilisation, notamment à travers la réalisation de vidéos traitant du harcèlement physique, des discriminations et du cyberharcèlement. En 2025, les jeunes élus sont allés à la rencontre des collégiens pour échanger sur les fake news et les dérives des réseaux sociaux. Cette approche par les pairs est essentielle : la prévention est d'autant plus efficace qu'elle émane des adolescents eux-mêmes.

Enfin, former au numérique, c'est aussi offrir des alternatives positives aux écrans. Avec le chéquier collégien, le Département soutient chaque jeune de la 6e à la 3e à hauteur de 230 EUR, pour l'accès à des activités sportives, culturelles, artistiques ou associatives. Ce dispositif encourage l'engagement, la curiosité et la vie collective, tout en contribuant concrètement à rééquilibrer les temps de vie des adolescents.

À l'heure où l'intelligence artificielle transforme profondément l'accès à l'information et au savoir, notre responsabilité est claire : **former des citoyens éclairés, capables de comprendre, de questionner et de maîtriser les outils numériques.** Ces actions locales démontrent qu'une autre politique du numérique est possible, ici et maintenant.

Il existe donc une autre voie, plus exigeante mais plus efficace :

- o éduquer au numérique dès le collège,
- o former durablement enseignants, éducateurs et parents,
- o réguler réellement les plateformes et leurs algorithmes,
- o responsabiliser juridiquement et financièrement les acteurs du numérique.

Interdire ne protège pas. Former, accompagner et réguler, oui.

Pour préparer nos jeunes à vivre dans un monde numérique complexe et façonné par l'intelligence artificielle, il ne suffit pas de fermer des portes.

Il faut aussi leur donner les outils pour comprendre, réfléchir et agir demain en citoyens libres et responsables.

Christophe Ramond

Président du Conseil départemental du Tarn

Votre contact

Anna Beauchamp

Service communication

Conseil départemental du Tarn

0563456482

anna.beauchamp@tarn.fr